

N° 1922 – IN 546

N° référence : 01.0302.0581

Dépôt : 27.04.2026
Traitement Bureau CDV : 04.05.2026
Développement/Urgence : NON/OUI
Délai de réponse : 04.08.2026

Interpellation de Mme Corinne Schwab (PSA) intitulée : « Que se passe-t-il avec nos dentistes à Moutier ? »

Introduction

Le départ récent d'un dentiste du Centre dentaire B1 a mis en lumière une problématique préoccupante pour de nombreux habitants de Moutier. En effet, les patients concernés n'ont été informés de ce départ qu'au moment de leur rendez-vous, se retrouvant ainsi devant le fait accompli. Certains ont découvert qu'ils ne pourraient plus poursuivre leur suivi avec leur praticien habituel, tandis que d'autres ont dû envisager de reprendre à zéro certaines investigations liées à leur plan de traitement. Face à cette situation, plusieurs personnes ont préféré renoncer temporairement à leurs soins, dans l'attente d'une alternative.

Le PSA trouve cette situation très inquiétante puisqu'elle soulève, d'une part, des questions importantes en matière d'information des patients et de continuité des soins. Elle met d'autre part en évidence une problématique plus large d'accès aux soins dentaires dans notre commune. À ce titre, le PSA déplore que le second cabinet dentaire de Moutier ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite, faute d'ascenseur. Une partie de la population se trouve ainsi de facto exclue d'une offre de soins pourtant essentielle.

Dans ce contexte, l'éventuelle ouverture d'un nouveau cabinet dentaire par le praticien ayant quitté le Centre B1 apparaîtrait comme une perspective positive. Ce dentiste bénéficie de la confiance de ses patients et l'arrivée d'un troisième cabinet semblerait non seulement justifiée, mais nécessaire pour répondre aux besoins de la population et renforcer l'attractivité de Moutier.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Dans quelle mesure le Conseil municipal peut-il renseigner la population sur l'éventuelle ouverture prochaine d'un cabinet par le dentiste précédemment actif au Centre dentaire B1 ?
- Dans l'hypothèse où ce praticien ne pourrait finalement pas s'installer à Moutier, dans quelle mesure le Conseil municipal envisage-t-il d'engager des démarches, telles que la publication d'un appel à candidatures ou la mise en place d'une annonce ciblée, afin de favoriser l'installation d'un nouveau médecin-dentiste dans la commune ?

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : le caractère soudain de ces informations laisse les Prévôtoises et Prévôtos dans l'incertitude, alors qu'il est question de santé publique.

Moutier, le 27 avril 2026

Signature (s) :

Parti socialiste autonome (PSA), Mme Corinne Schwab, 1^{ère} signataire (12)
Mmes Sandra Monnerat Choffat, Jeanne Lusa,
Sandrine Juillard, Stéphanie Mahon et Barbara Denime

MM. Jérôme Nicoulin, Patrizio Robbiani, Daniel Heizmann,
Christophe Winistoerfer, Cédric Erard et Patrick Jobin